

L'assainissement non collectif

La commune de Roquemaure porte la compétence de l'assainissement non collectif sur son territoire. La commune a confié la mission SPANC à la société Saur par délégation de service public.

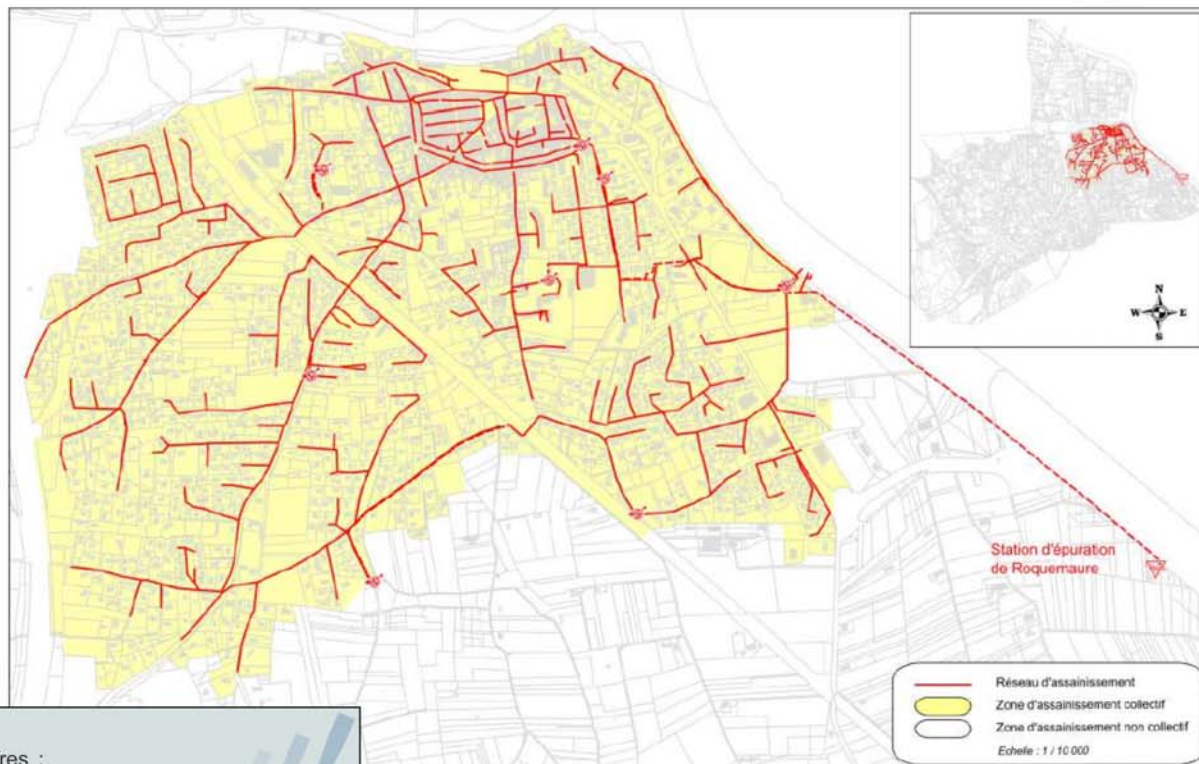
9% seulement des habitations de Roquemaure sont à ce jour concernées par des dispositifs d'assainissement non collectif. Les habitations non raccordées aux réseaux publics de collecte font ainsi l'objet de visites diagnostics de leurs installations d'assainissement « autonome », avec nécessité de mise en conformité des équipements le cas échéant.

Le Schéma Directeur d'Assainissement dispose d'un volet qui concerne la mise à jour du Zonage de l'Assainissement Communal.

Ce document réglementaire soumis à enquête publique consiste à définir les secteurs où l'urbanisation doit être raccordée à l'assainissement collectif, et les secteurs en assainissement autonome.

Le zonage est établi en concomitance étroite avec le document d'urbanisme en vigueur (POS), et projet d'aménagements futurs. Le contenu du Zonage de l'Assainissement Communal pourra donc être soumis à révision lors de la mise en application concrète du PLU.

Plan des réseaux d'assainissement



Quelques chiffres :

- 2 128 abonnés
- 1 station d'épuration
- 29 km de conduites, dont 2,6 km de refoulement
- 7 postes de refoulement (hors Montfaucon)
- 2 trop-pleins manuels sur refoulement de PR

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT DE ROQUEMAURE

En 2013, la mairie de Roquemaure a lancé une étude de Schéma Directeur d'Assainissement, en partie subventionnée par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et le Conseil Général du Gard.



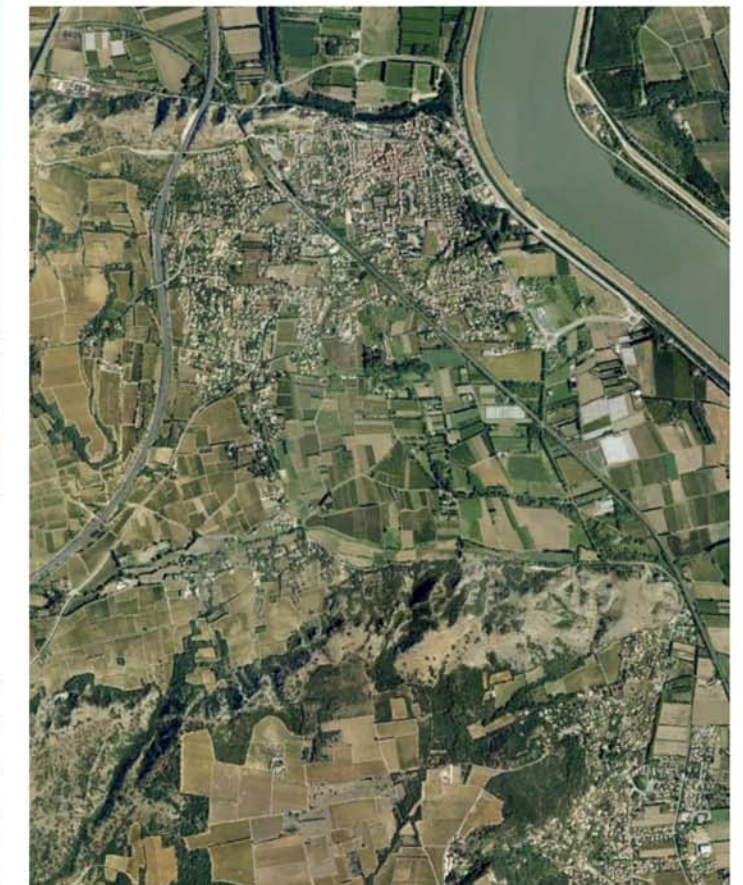
Cette analyse s'inscrit dans une démarche globale de réalisation d'un Plan Local d'Urbanisme.

L'étude est également initiée à la suite d'un précédent schéma directeur (2006), dont la mise à jour devenait nécessaire au regard de l'avancement des travaux préconisés à l'époque, et en grande partie déjà réalisés aujourd'hui.

A travers ce nouveau schéma directeur, la mairie de Roquemaure souhaite disposer d'un programme de travaux pluriannuel à mettre en place au cours des années futures, de manière à préserver durablement le fonctionnement de son système d'assainissement, tout en respectant les enjeux environnementaux du territoire, et les obligations réglementaires applicables.

Le Schéma Directeur d'Assainissement intègre donc les objectifs suivants :

- définition des travaux nécessaires afin d'améliorer durablement le fonctionnement de l'assainissement collectif (réseaux + station);
- disposer d'un programme de travaux pluriannuel d'assainissement, cohérent des points de vue techniques et financiers, et reflétant une vraie stratégie d'assainissement à long terme au service de la population roquemauroise.



Les enjeux environnementaux

Le bassin versant du Rhône ne constitue pas un milieu naturel extrêmement sensible vis à vis des pollutions issues de l'assainissement domestique des petites agglomérations. Pour autant, la qualité de cette masse d'eau reste à ce jour insuffisante, et justifie de maintenir un niveau de performance suffisant des ouvrages épuratoires de Roquemaure.

Le territoire communal vu du ciel

L'assainissement collectif :

La station d'épuration de Roquemaure, dimensionnée pour 7500 EH, a été mise en service en 1997. La station traite également des effluents issus de la commune de Montfaucon, qui rejoignent les réseaux de Roquemaure au niveau du poste de relevage général de Cubière.

Après bientôt 20 années de fonctionnement, la station fournit encore aujourd'hui de bonnes performances épuratoires, et permettra également de traiter les charges futures supplémentaires issues de l'accroissement démographique de la commune au cours des prochaines années.

Quelques désordres perturbant le bon fonctionnement du système d'assainissement collectif de Roquemaure ont néanmoins été identifiés au cours de la mission de schéma directeur. Ces désordres concernent principalement les réseaux de collecte.

En effet, certains tronçons de réseau présentent des insuffisances d'étanchéité, à l'origine d'intrusion d'eaux parasites issues du ressuyage des sols au lendemain des pluies. Par ailleurs, d'autres anomalies provoquent des entrées systématiques d'eaux pluviales dans les réseaux au cours des précipitations: les eaux parasites pluviales génèrent des augmentations de débit dans les réseaux difficiles à évacuer instantanément en raison du caractère parfois limitant de la capacité de pompage des postes de relevage.

Il est de la responsabilité de chacun de ne pas rejeter ses eaux pluviales, ou eaux de pompage de fond de cave dans les réseaux d'assainissement collectif!



Mise en place de matériel de mesure de débit dans les réseaux

L'implantation géographique du territoire communal en plaine de la rive droite du Rhône se traduit par une topographie relativement plane de la zone urbanisée desservie par les réseaux.

Afin d'organiser la collecte gravitaire des eaux usées, le recours à des postes de relevage judicieusement implantés est impératif, et constitue le seul moyen pour donner de la pente aux collecteurs.

L'entretien et l'exploitation de ces équipements est assuré par la Saur, et représente une tâche permanente impérative pour le bon fonctionnement du système. Cela permet en outre d'éviter la stagnation des effluents dans les réseaux, et d'en assurer l'évacuation directement vers la station d'épuration, sans attendre l'apparition de mises en charge ou d'obstructions des réseaux.

Planification de travaux

Afin de satisfaire aux exigences environnementales, réglementaires, et au confort des usagers de l'assainissement collectif, la commune a planifié la réalisation d'un programme pluriannuel de travaux, d'un montant total de plus de 5 millions d'euros à horizon 2025.

L'effort communal portera notamment sur la réhabilitation des réseaux vétustes (du centre-ville principalement), et sur la mise en oeuvre d'un collecteur de contournement ouest-du centre-ville, permettant de diriger les effluents collectés à l'ouest de la voie ferrée directement vers le poste de relevage de Cubière, sans transiter par le centre.

L'ensemble des réseaux et postes de relevage du centre-ville sera ainsi soulagé en termes de fonctionnement et de débits collectés, par temps sec et par temps de pluie.

Une partie des investissements communaux relatifs à la réhabilitation de ses réseaux d'assainissement pourra faire l'objet d'aides financières du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau, mais ces subventions ne pourront pas couvrir la totalité des dépenses. Les recettes issues de la facturation de l'assainissement collectif constitueront le principal soutien économique du financement de ces projets.

A plus long terme, au-delà de l'horizon de planification du présent schéma directeur, la station d'épuration devra également faire l'objet de travaux de réhabilitation, permettant notamment d'augmenter sa capacité de traitement à hauteur des besoins futurs à très long terme de la commune.